

Rapport Annuel 2008





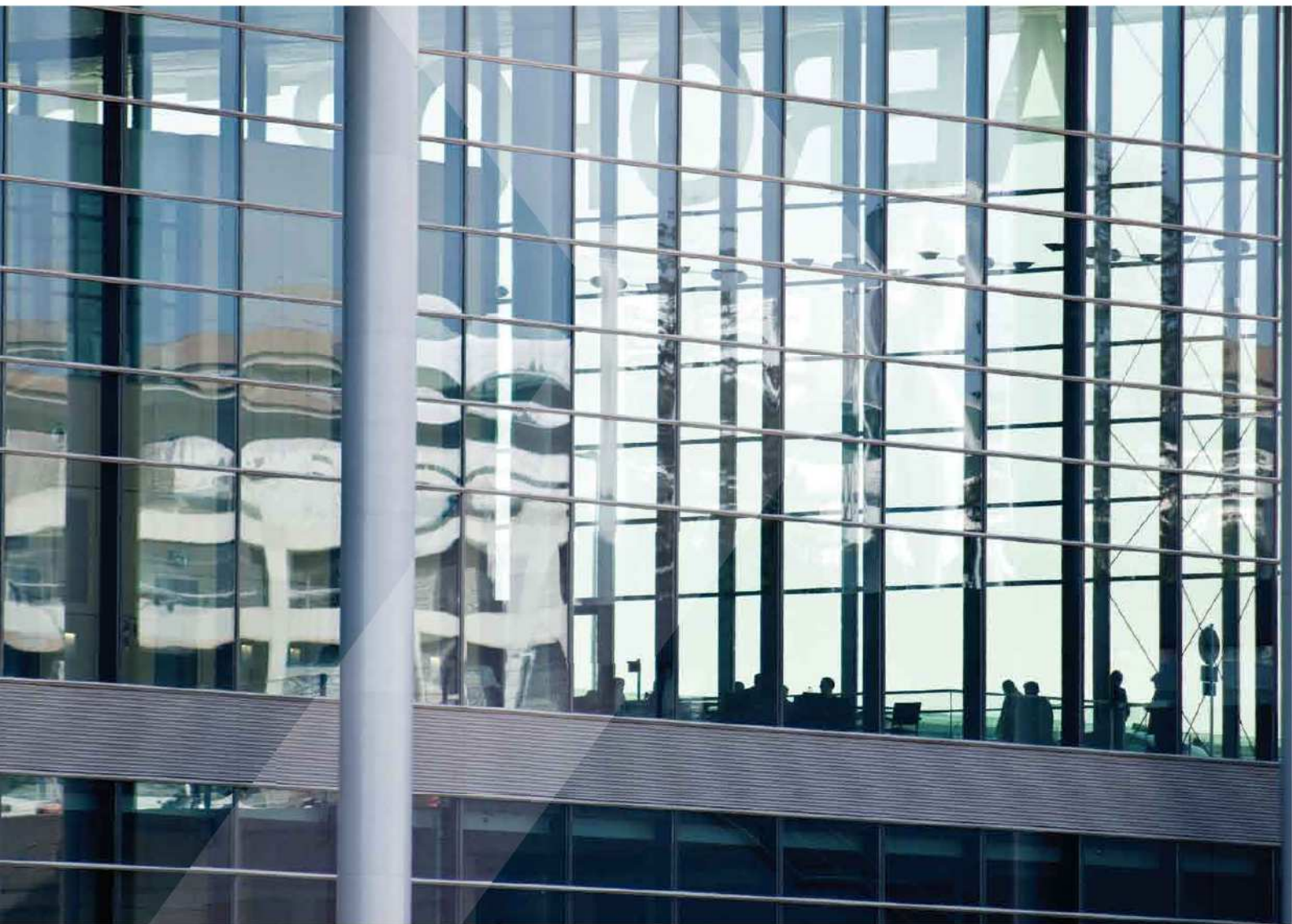


Rapport Annuel 2008



Sommaire

Message du Président	5
Message du Directeur Général	6
Composition du Conseil d'Administration	8
Composition du Comité de Direction	9
Missions confiées à lux-Airport	11
Historique des nouvelles infrastructures aéroportuaires au Findel	12
Mise en exploitation du GAT	14
Inauguration et portes ouvertes du nouveau terminal A et du parking souterrain	15
Mise en exploitation du terminal A et du parking souterrain	17
Bilan après 6 mois d'exploitation : taux de satisfaction globale de 96 %	20
Evolutions opérationnelles	23
La sûreté aéroportuaire	24
L'environnement humain et naturel	27
La gestion immobilière	28
La fourniture d'énergies au Findel	29
Rapport sur les comptes annuels	30
Bilan financier	31
Performances et statistiques	35
Perspectives	36



Message du Président

En 2008, nous avons tout mis en œuvre pour mettre à disposition des compagnies aériennes et de leurs clients un aéroport à la pointe du progrès. Le 1^{er} février 2008, l'aéroport s'est doté d'une structure entièrement dédiée à l'aviation d'affaires et le 21 mai 2008 le nouveau terminal ainsi que le parking souterrain ont été mis en service à la plus grande satisfaction de nos clients.

Cette année n'a donc pas été de tout repos, commençant par l'achèvement en février 2008 des travaux pour le nouveau terminal d'aviation générale réalisé en un temps record, offrant aux clients et aux membres d'équipage des services haut de gamme.

La nouvelle aérogare fut inaugurée le 25 avril 2008, laissant place à des journées portes ouvertes les 26 et 27 avril 2008 auxquelles le grand public a répondu présent, pour être mise en exploitation le 21 mai 2008.

Il est important de noter que tous ces grands travaux et tous ces efforts ont été réalisés en respectant scrupuleusement les budgets alloués.

L'année 2008, avec 1.695.772 passagers, a connu une croissance de quelque 3,3 % par rapport à 2007. Une étude de satisfaction, lancée au mois de novembre 2008, a confirmé que la qualité de service était déjà au rendez-vous après seulement quelques mois d'exploitation du nouveau terminal. En effet, avec un taux de satisfaction de 96 %, cette enquête peut être qualifiée de plébiscite pour lux-Airport et nous encourage à poursuivre nos efforts d'amélioration continue des infrastructures et services offerts aux passagers.



La fin des grands chantiers et la mise en exploitation du nouveau terminal A et du parking souterrain ne représentant pas une fin en soi, lux-Airport entend en 2009 enrichir cette qualité de service que les clients de l'aéroport du Luxembourg méritent et poursuivre le développement de l'aéroport, en veillant à augmenter le nombre des destinations, en réouvrant le terminal petits porteurs ou encore par la mise en service du nouveau hangar de maintenance de Cargolux dotant l'aéroport de Luxembourg d'un moyen supplémentaire pour conserver sa position de 5^{ème} plateforme européenne de fret aérien.

Enfin, je tiens à remercier le personnel et tout particulièrement la Direction de lux-Airport pour son engagement exemplaire au service de l'aéroport, engagement qui aura contribué en 2008 pour une part essentielle au succès de l'ouverture sans faille des nouvelles infrastructures et à la fierté qui en découle.

FRANK REIMEN
Président du Conseil d'Administration

Message du Directeur Général

Dans le rapport annuel 2007, j'évoquais les 2 engagements majeurs que j'avais pris lors de ma venue chez lux-Airport en tant que Directeur Général.

En premier lieu, il s'agissait de mettre en place une nouvelle structure d'accueil des clients de l'aviation générale. Ce nouveau terminal a été construit dans un temps record et inauguré comme prévu le 01 février 2008, menant à bien ce projet et permettant à lux-Airport de se doter d'une première expérience avec l'exploitation aéroportuaire.

Le second engagement que j'avais pris était de respecter la date d'inauguration du nouveau terminal prévue en avril 2008 ainsi que la date de mise en exploitation planifiée le 21 mai 2008. Avec quelques mois de recul, nous pouvons maintenant affirmer que ces objectifs ont été atteints avec succès. En effet, l'inauguration et les journées portes ouvertes ont attiré plus de 17.000 personnes venues de toute la Grande Région et aucun incident majeur n'a été constaté lors de la première journée de mise en exploitation de la nouvelle aérogare et du parking souterrain.

De par tous ces projets menés de front, l'année 2008 restera gravée dans ma mémoire comme très intense mais aussi comme très enrichissante.

Parmi les objectifs 2009, il s'agit maintenant de confirmer et d'assurer une qualité de service aux clients sans reproche, de terminer les projets encore en cours et de continuer à exécuter consciencieusement les missions qui nous ont été confiées par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

En dernier lieu, je tiens à remercier tous les collaborateurs de lux-Airport qui ont montré au cours de cette année 2008 une motivation et un professionnalisme sans faille.



FERNAND BRISBOIS
Directeur Général
Président du Comité de Direction



Composition du Conseil d'Administration

M. FRANK REIMEN

Premier Conseiller de Gouvernement
Chargé de la coordination générale au
Ministère des Transports
Président

M. CHARLES KLEIN

Conseiller de Direction Adjoint à la Direction de
l'Aviation Civile
Vice-président

M. GILBERT MEYER

Conseiller de Gouvernement
Administrateur

M. GEORGES MOLITOR

Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées
Administrateur

MME CLAUDE WAGENER

Conseillère de Direction adjointe à la Direction de
l'Aviation Civile
Administrateur

MME MARYSE SCHOLTES

Administratrice générale
Chargée de la coordination générale au Ministère
des Travaux Publics
Administrateur

M. JEANNOT WARINGO

Directeur de l'Inspection Générale des Finances
Administrateur



Composition du Comité de Direction

M. FERNAND BRISBOIS
Directeur Général
Président du Comité de Direction

M. DAVID KONSBRUCK
Directeur Administratif et Financier

MME CLAUDINE LEINENVEBER
(à partir du 30 mai 2008)
Directeur Exploitation





Missions confiées à lux-Airport

L'article 2 de la loi du 26 juillet 2002 sur la police et sur l'exploitation de l'aéroport de Luxembourg ainsi que sur la construction d'une nouvelle aérogare fixe les missions confiées par l'Etat à lux-Airport. Il s'agissait initialement de 7 missions :

En complément des missions octroyées par la loi du 26 juillet 2002, un règlement grand-ducal a porté approbation, le 19 décembre 2008, de l'avenant 2 au contrat sur le développement, la mise en valeur et l'exploitation de l'aéroport de Luxembourg conclu le 15 janvier 2003 entre l'Etat et lux-Airport, confiant 5 missions supplémentaires à lux-Airport :

- la construction, le financement et l'exploitation de la nouvelle aérogare et du terminal petits porteurs ;
- la construction, le financement et l'exploitation d'un parking à proximité de la nouvelle aérogare ;
- la construction, le financement et l'exploitation d'une centrale de cogénération répondant notamment aux besoins identifiés à l'intérieur de l'enceinte de l'aéroport ;
- la construction, le financement et l'exploitation d'un terminal pour l'aviation générale, doté d'une fonction VIP gouvernementale ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan global de sécurité et de sûreté de l'aéroport ;
- l'établissement d'un plan d'aménagement particulier pour une partie de la zone aéroportuaire ;
- la gestion immobilière de l'aéroport de Luxembourg.
- l'exploitation technique et commerciale de l'aéroport ;
- la supervision du respect des contrats de concession d'assistance en escale en matière de passagers et de fret ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte de la gestion environnementale des activités aéroportuaires ;
- la gestion et l'exploitation du salon d'honneur ;
- la gestion des aires de stationnement des aéronefs à l'aéroport.

Historique des nouvelles infrastructures aéroportuaires au Findel

1996	Loi du 11 juin 1996 autorisant l'extension de l'aérogare	2007	Le 8 juin 2007, Monsieur le Ministre des Transports charge lux-Airport de mettre en place un terminal provisoire pour l'aviation générale
2000	Début du chantier du terminal « petits porteurs »	2008	Le 18 janvier 2008, la centrale de cogénération commence à livrer de l'énergie pour la nouvelle aérogare et le parking souterrain
2001	Création de lux-Airport, société de l'aéroport de Luxembourg S.A.		Le 1 ^{er} février 2008, le terminal d'aviation générale est inauguré et mis en exploitation
2002	Approbation de l'avant-projet sommaire par lux-Airport Loi du 26 juillet 2002 sur la police et sur l'exploitation de l'aéroport de Luxembourg ainsi que sur la construction d'une nouvelle aérogare		Le 25 avril 2008, inauguration du nouveau terminal A et du parking souterrain
2003	Début en novembre des travaux de terrassement pour le terminal principal ; vote de la loi sur le raccordement ferroviaire du Kirchberg et du Findel		Les 26 et 27 avril 2008, lux-Airport organise des journées portes ouvertes pour le grand public
2004	Le 26 mai 2004, inauguration du terminal B petits porteurs Début des travaux de gros œuvre du terminal principal		Le 21 mai 2008, mise en exploitation du nouveau terminal A et du parking souterrain
2005	Début en mars des travaux de terrassement du parking souterrain		
2006	Début des travaux de terrassement de la centrale de cogénération en fin d'année		



Mise en exploitation du GAT



Le terminal pour l'aviation générale a été mis en service le 1^{er} février 2008. L'inauguration officielle s'est déroulée entre autres en présence du Ministre des Transports, Lucien Lux, du Ministre de l'Économie et du Commerce Extérieur, Jeannot Krecké et du Ministre des Travaux Publics, Claude Wiseler. Le 08 juin 2007, Monsieur le Ministre des Transports Lucien Lux avait chargé lux-Airport, en tant que futur exploitant de la nouvelle aérogare, de mettre en place ce terminal. La planification avait commencé dès juin 2007 et les travaux furent entamés le 03 septembre 2007, pour s'achever le 31 janvier 2008.

L'Aviation Générale ayant connu une croissance sensible de ses activités durant les dernières années à l'Aéroport de Luxembourg, lux-Airport se devait de mettre à disposition des services en rapport avec les exigences et les besoins particuliers de ses clients.

Flexibilité, service personnalisé, délais de transit très réduits sont autant d'atouts indispensables à une exploitation optimale d'un tel terminal. La présence des services de la Police Grand-Ducale, de l'Administration des Douanes et Accises ainsi que de la sûreté aéroportuaire dans ce terminal permettent au client de ne plus devoir transiter par l'aérogare principale.

lux-Airport a réussi à créer un espace agréable et exclusif. Cette nouvelle structure de 450 m² accueille les clients ainsi que leurs équipages dans un environnement lumineux avec des services haut de gamme. Un salon isolé permet aux pilotes et aux hôtesses de se détendre et de préparer les vols dans des conditions optimales.





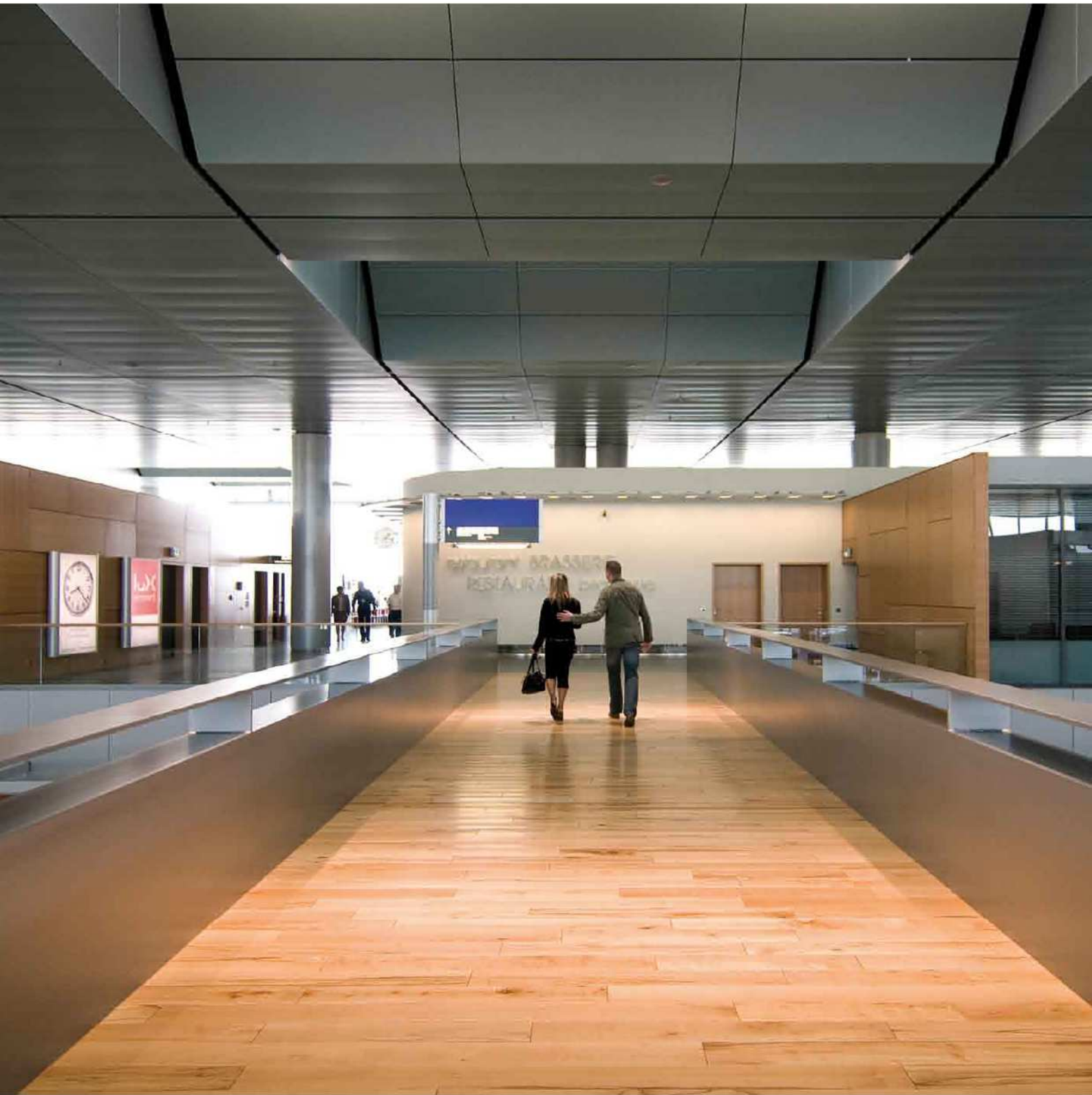
Inauguration et portes ouvertes

DU NOUVEAU TERMINAL A ET DU PARKING SOUTERRAIN

15

Le 25 avril 2008, l'inauguration officielle du nouveau terminal A s'est déroulée en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria-Teresa, de la princesse Alexandra, du Président de la Chambre des Députés Lucien Weiler, du Premier Ministre Jean-Claude Juncker, du Ministre des Transports Lucien Lux, du Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur Jeannot Krecké, du Ministre des Travaux Publics Claude Wiseler ainsi que des Bourgmestres de la Ville de Luxembourg Paul Helminger, de Sandweiler John Breuskin et de la commune de Niederanven Raymond Weydert. Nombre de députés, d'ambassadeurs ainsi que de représentants de l'industrie du tourisme et du transport aérien étaient aussi présents, soit au total plus de 700 invités.

Afin de familiariser les futurs passagers avec les nouvelles installations, un weekend « portes ouvertes » fut organisé les 26 et 27 avril 2008. Plus de 17.000 visiteurs enthousiastes se sont déplacés de toute la Grande-Région pour découvrir le nouveau terminal A et profiter sous un soleil rayonnant des diverses manifestations et distributions de gadgets organisées pour l'occasion. Le visiteur a pu suivre un parcours de découverte lui permettant d'accéder entre autres aux zones de traitement des bagages, aujourd'hui devenues inaccessibles pour des raisons de sûreté. A la fin de celui-ci, un service gratuit de restauration ajoutait une dimension familiale et festive aux portes ouvertes. Cet événement important pour le Grand-Duché de Luxembourg et la Grande-Région a connu un succès incontestable.



21 MAI 2008 :

17

Mise en exploitation

DU TERMINAL A ET DU PARKING SOUTERRAIN

D'une capacité annuelle de 3 millions de passagers, la nouvelle aérogare reflète la volonté de l'aéroport de Luxembourg d'être l'aéroport de référence de la Grande-Région.

Dotée actuellement de 26 comptoirs d'enregistrement, de 18 portes d'embarquement et de 4 passerelles télescopiques (la cinquième passerelle sera mise en service en 2009), la nouvelle aérogare s'illustre par une architecture lumineuse et par la qualité de service offerte aux passagers et à leurs attendants.

Découvrir des produits haut de gamme et de qualité, c'est ce que proposent par exemple sur plus de 1.000 m² les boutiques de l'Aéroport de Luxembourg, véritable vitrine commerciale du Grand-Duché. Au nombre de 6, dont 2 situées en zone publique, ces boutiques sont accessibles au départ et à l'arrivée. Le restaurant panoramique avec vue sur le tarmac et la piste se compose d'un self-service et d'une brasserie avec service à table. L'offre de restauration a été complétée par l'ouverture le 15 décembre 2008 d'un espace de restauration rapide dans le hall des départs.

Pièce maîtresse de l'exploitation, un système de tri bagages sophistiqué permet le traitement rapide de 1.200 bagages par heure, tout en les contrôlant au travers de 4 niveaux successifs de contrôle de sûreté.

Dans l'après-midi du jour de la mise en exploitation du nouveau terminal et du parking souterrain, lux-Airport, en présence de Monsieur le Ministre des Transports Lucien Lux, a tenu une conférence de presse et a présenté le bilan de la première journée d'exploitation.

La première journée s'est déroulée sans incident majeur, le transfert d'activités et les résultats ont été plus qu'encourageants.

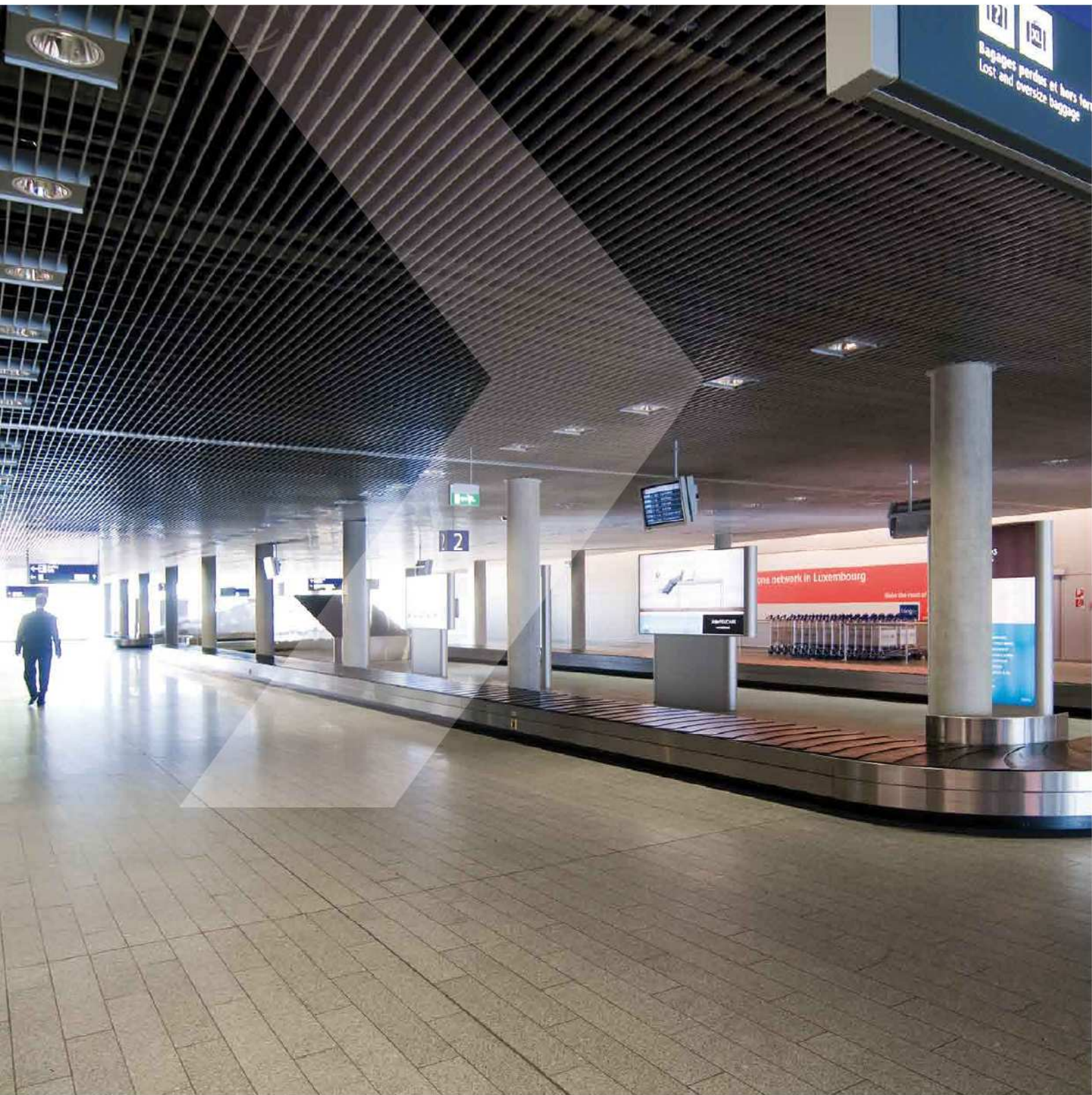
Avec la mise en service de cette nouvelle infrastructure, l'ancien terminal A a définitivement fermé ses portes tandis que le terminal B, réservé aux petits porteurs, ne rouvrira qu'une fois l'ancien terminal démolé et la passerelle de liaison avec la nouvelle aérogare achevée.

La mise en exploitation du nouveau terminal a été accompagnée par l'ouverture du parking souterrain offrant plus de 4.000 places de stationnement sur 4 niveaux et un système de guidage dynamique indiquant en temps réel les emplacements libres, le tout à des tarifs très concurrentiels.

Ce nouveau parking souterrain dispose d'atouts majeurs contribuant à l'attractivité de l'aéroport de Luxembourg. Il est accessible par l'autoroute et ses points d'entrée sont multiples, assurant un désengorgement du flux des véhicules. Du parking, les passagers ont un accès souterrain direct au nouveau terminal sans être soumis aux intempéries.

Un parking extérieur *Kiss and Fly* est aussi à disposition des clients, prévu pour la dépose minute de passagers.





Bilan après 6 mois d'exploitation : taux de satisfaction globale de 96 %

En novembre 2008, à l'issue du premier semestre d'exploitation, afin d'apprécier l'adéquation des infrastructures et des services proposés aux attentes des clients et dans le but d'esquisser les principaux axes d'amélioration, lux-Airport a chargé TNS ILRES d'effectuer une enquête de satisfaction auprès des passagers de la nouvelle aérogare. Des enquêteurs ont ainsi réalisé du 27 octobre au 10 novembre 2008 des interviews auprès d'un panel représentatif de plus de 1.600 passagers.

Chaque passager a été interrogé sur un grand nombre de points, couvrant l'intégralité de l'exploitation du nouveau terminal et du parking souterrain.

L'enquête était divisée en 6 thèmes :

- L'accès à l'aéroport, comprenant l'accès par transport public ou par véhicule privé, le stationnement, la performance du système de guidage des parkings, l'agencement des parkings ou encore les possibilités de paiement aux caisses automatiques.
- La procédure de check-in, comprenant l'amabilité et le professionnalisme du personnel, la gestion des temps d'attente et des files d'attente.
- La procédure de contrôle d'accès, comprenant le temps d'attente aux postes d'inspection filtrage, l'amabilité et le professionnalisme du personnel et la qualité des contrôles de sûreté.
- Les salles d'embarquement, comprenant leur propreté, leur aménagement ou encore les places assises.
- La procédure d'embarquement avec les annonces, les passerelles et le transfert en autobus vers les avions.
- La récupération des bagages, comprenant le temps d'attente des bagages, l'infrastructure utilisée et l'organisation mise en place pour récupérer les bagages.



Il ressort de cette étude un niveau global de satisfaction et de fidélité hors du commun et ce quel que soit le profil du voyageur interrogé. 96 % des voyageurs se montrent satisfaits et jugent la nouvelle aéroport bien meilleure que l'ancienne en soulignant non seulement la meilleure ambiance qui y règne mais aussi et surtout une meilleure organisation et fluidité des opérations.

Quelques attentes sont encore à combler et lux-Airport s'y est déjà attelé telles que l'embarquement par bus qui constitue dans le domaine du transport aérien une source de mécontentement ou encore le temps de délivrance moyen des bagages qui a pourtant été ramené à 10 minutes grâce à la bonne collaboration avec l'agent en escale Luxair et la performance du système de tri des bagages.





Evolutions opérationnelles

23

Exploiter avec succès un aéroport requiert entre autres une accessibilité aisée au site par tous les modes de transport. C'est ainsi que lux-Airport a sollicité et obtenu la desserte de l'aérogare par une seconde ligne de bus public, la ligne 9 venant compléter l'offre existante de la ligne 16 et accroître la couverture en termes de plages horaires. Dans le même temps, lux-Airport a lancé la conception d'un parking en surface permettant de parer à l'augmentation de la fréquentation en période estivale. L'accessibilité des infrastructures aux personnes dites à mobilité réduite a été améliorée par la mise en place de comptoirs adaptés à leurs besoins tout en s'assurant de l'accessibilité générale du site au regard de la réglementation nationale relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public et au regard du règlement 1107/2006 du 5 juillet 2006 concernant les droits des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite lorsqu'elles font des voyages aériens.

L'exploitation de l'aéroport de Luxembourg aura en outre été marquée par l'ouverture de 2 nouvelles lignes régulières desservies par Luxair ; une ligne vers

Hambourg via Sarrebruck sur la base d'une fréquence biquotidienne et une ligne vers Prague, sur la base de 6 vols hebdomadaires.

Trois nouvelles destinations « vacances » auront par ailleurs été ajoutées au programme Luxair Tours 2008 : Bodrum en Turquie, Split en Croatie et Marsa Alam en Egypte.

Au niveau opérationnel, la mise en exploitation de la nouvelle aérogare aura nécessité la réalisation d'un nouveau marquage de l'aire de stationnement principale des avions et, afin de pallier à une augmentation du trafic, lux-Airport a d'ores et déjà installé une cinquième passerelle d'embarquement, respectivement de débarquement.

L'année 2008 aura en dernier lieu connu la volonté d'ouvrir le marché de l'assistance en escale passagers, Swissport ayant été désigné à côté de Luxair second prestataire de services d'assistance en escale en la matière par Monsieur le Ministre des Transports le 27 octobre 2008.

La sûreté aéroportuaire

L'année 2008 aura été marquée par une nouvelle extension des compétences de lux-Airport dans le domaine de la sûreté aéroportuaire, extension amorcée dès le 1^{er} février 2007.

Les effectifs de lux-Airport affectés à cette tâche ont été portés courant 2008 de 138 agents à 166 agents ce qui a eu un impact non négligeable sur le recrutement effectué par le service des ressources humaines de la société. Ces nouveaux collaborateurs sont non seulement venus renforcer les équipes au niveau des contrôles de sûreté dans l'aérogare (PIF) et aux points d'accès extérieurs du site aéroportuaire (PARIF) mais également, dès le 1^{er} août 2008, aux points de contrôle du Cargo Centre Est.

Le remplacement de l'intégralité des cartes d'identité aéroportuaires et les séances de sensibilisation à la sûreté de l'aviation civile dispensées par lux-Airport, deux conséquences de l'adoption du règlement grand-ducal du 24 août 2007, se sont poursuivies tout au long de l'année.

L'élaboration du Plan de Sûreté de l'Aviation civile (PSA) a été amorcée en collaboration avec les services de la Direction de l'Aviation Civile et les changements réglementaires initiés par l'entrée en vigueur du Règlement (CE) n° 300/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, abrogeant le règlement (CE) n° 2320/2002, ont été implémentés.







L'environnement humain et naturel

La préservation de l'environnement est un domaine d'activité où chaque exploitant aéroportuaire est de plus en plus sollicité. Soucieux de s'inscrire dans une démarche de développement durable et anticipant les nouvelles responsabilités lui incombant dès septembre 2008, lux-Airport s'est doté des moyens nécessaires afin de mettre en œuvre les mesures contenues dans l'arrêté d'exploitation numéro 1/02/0130/C du 16 mars 2007 délivré par le Ministre de l'Environnement.

Les domaines d'action en la matière sont nombreux. Il convient de citer parmi eux :

- › la protection de l'air
- › la protection des eaux
- › la protection du sol et du sous-sol
- › la lutte contre le bruit
- › l'élaboration d'un plan de prévention et de gestion des déchets (PPGD)

Ces nouvelles compétences environnementales de lux-Airport ont été arrêtées par le règlement grand-ducal du 19 décembre 2008 qui porte approbation de l'avenant 2 au contrat sur le développement, la mise en valeur et l'exploitation de l'aéroport de Luxembourg conclu le 15 janvier 2003 entre l'Etat et lux-Airport.

La mise en place de mesures concrètes dans le domaine environnemental constituera sans aucun doute une des principales activités de lux-Airport pour l'année à venir et la réduction de l'impact acoustique des activités aéroportuaires en sera le fer de lance.

En effet, le plan d'actions de réduction des nuisances sonores, élaboré par les Ministères des Transports et de l'Environnement en étroite collaboration avec lux-Airport, constitue un véritable plan quinquennal de mise en œuvre de mesures diverses pour améliorer la qualité de vie des citoyens des régions avoisinantes tout en permettant un développement soutenu des activités aéroportuaires.



La gestion immobilière

Parmi les missions légalement confiées à lux-Airport figure la gestion immobilière, vecteur de développement et de valorisation du site aéroportuaire.

Certains projets ont requis toutes les attentions durant l'année 2008 :

- Concernant les hangars situés le long de la RN 1, lux-Airport a préparé la reprise par Luxembourg Air Rescue du hangar de Luxaviation, reprise rendue nécessaire par le développement de la flotte hautement sophistiquée de l'a.s.b.l.
- 2008 aura également vu l'installation d'un nouvel opérateur dans le domaine de l'aviation générale, FlyingGroup, occupant des surfaces de hangar et de bureaux de près de 800 m².
- lux-Airport a par ailleurs développé les surfaces commerciales proposées à la location dans la nouvelle aérogare : outre les surfaces occupées dès la mise en exploitation du terminal A par diverses compagnies aériennes, tour opérateurs, loueurs de véhicules et commerçants, le second semestre aura vu l'ouverture d'un espace de restauration rapide au rez-de-chaussée, l'installation d'un sixième loueur de véhicules et l'aménagement d'une salle de conférence.
- L'aménagement des nouveaux locaux de la Direction de l'Aviation Civile dans l'ancien bâtiment Nordea.
- La planification d'un complexe administratif le long de la RN1 sur l'ancien terrain dit du parking E, complexe administratif devant accueillir dans un premier temps les sièges sociaux de Luxair et de Cargolux puis dans un second temps les locaux de lux-Airport et de la Direction de l'Aviation Civile.

La fourniture d'énergies au Findel

Une des missions confiées par l'Etat à lux-Airport consiste en la construction, le financement et l'exploitation d'une centrale de cogénération répondant notamment aux besoins identifiés à l'intérieur de l'enceinte de l'aéroport.

La centrale principale de cogénération a été mise en exploitation quelques mois avant le nouveau terminal A et le parking souterrain. Au cours de sa première année d'exploitation, elle a tenu toutes ses promesses tant sur le plan de la fourniture des énergies au nouveau terminal A et au parking souterrain qu'au niveau des économies d'énergie générées par son système de cogénération.

A l'heure actuelle, la centrale principale produit et fournit au nouveau terminal A de la chaleur pour le chauffage, du froid pour la climatisation et du courant de secours en cas de coupure de l'alimentation électrique principale.

En parallèle, de par le développement des infrastructures aéroportuaires et la construction du nouveau hangar de maintenance de Cargolux, une seconde centrale de cogénération est en construction, avec pour objectif de lui fournir la chaleur, le froid, le courant de secours et l'air comprimé. Cette cogénération sera mise en production à partir du 01 mai 2009.



Rapport sur les comptes annuels

Aux Actionnaires de
SOCIÉTÉ DE L'AÉROPORT DE LUXEMBOURG S.A.
4, rue de Trèves
L- 2632 Findel

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la SOCIÉTÉ DE L'AÉROPORT DE LUXEMBOURG S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2008 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ÉTABLISSEMENT ET LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

RESPONSABILITÉ DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la SOCIÉTÉ DE L'AÉROPORT DE LUXEMBOURG S.A. au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES OU RÉGLEMENTAIRES

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

BDO Compagnie Fiduciaire S.A.
représentée par

MARC LAMESCH
Réviseur d'entreprises

Luxembourg, le 29 mai 2009

Bilan financier

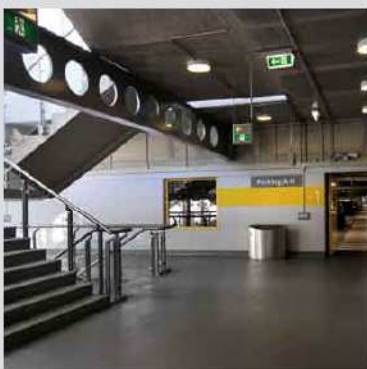
BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2008 EUR

Actif immobilisé	222.078.685,10
Immobilisations incorporelles	88.033,21
Immobilisations corporelles	221.990.650,89
Immobilisations financières	1,00
Actif circulant	40.496.224,90
Créances	13.055.268,36
Avoirs en banques	27.440.956,54
Comptes de régularisation	223.434,82
Total de l'actif	262.798.344,82
Capitaux propres	4.018.936,11
Capital souscrit	500.000,00
Réserves légales	50.000,00
Autres réserves	5.422.100,00
Résultats reportés	-3.233.785,97
Bénéfice de l'exercice	815.889,74
Subventions	464.732,34
Provisions pour risques et charges	3.017.989,16
Dettes	255.744.193,24
Comptes de régularisation	17.226,31
Total du passif	262.798.344,82

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'ANNÉE 2008 EUR

Charges	
Cons. marchandises, matières	
1 ^{ères} et consommables	2.974.891,22
Autres charges externes	8.341.504,70
Frais de personnel	9.173.926,17
Corrections de valeurs sur	
immobilisations corporelles et	
incorporelles	7.059.308,13
Autres charges d'exploitation	2.539.249,58
Intérêts et charges assimilées	10.489.021,82
Charges exceptionnelles	234.777,85
Autres impôts	225.560,83
Bénéfice de l'exercice	815.889,74
Total des charges	41.854.130,04
Produits	
Montant net du chiffre d'affaires	28.495.877,25
Autres produits d'exploitation	12.582.907,74
Autres intérêts et produits	
assimilés	759.764,83
Produits exceptionnels	15.580,22
Total des produits	41.854.130,04





Performances et statistiques

DESTINATIONS

AGADIR	AGA
AJACCIO	AJA
AMSTERDAM	AMS
ANTALYA	AYT
ARRECIFE	ACE
BARCELONA	BCN
BARI	BRI
BASTIA	BIA
BERLIN	TXL
BODRUM	BJV
BOURGAS	BOJ
CAGLIARI	CAG
CATANIA	CTA
CHANIA	CHO
CONSTANTA	CND
COPENHAGEN	CPH
CORFU	CFU
CRACOVIE	KRK
DJERBA	DJE
DUBLIN	DUB
DUBROVNIK	DBV
FARO	FAO
FIRENZE	FLR
FRANKFURT	FRA
FUERTEVENTURA	FUE
FUNCHAL	FNC
GENEVA	GVA
GRAN CANARIA	LPA
HAMBURG	HAM
HERAKLION	HER
HURGADA	HRG
IBIZA	IBZ
JEREZ DE LA FRONTERA	XRY
KOS	KGS
LAMEZIA TERME	SUF
LANZAROTE	ACE
LISBON	LIS
LONDON HEATHROW	LHR
LONDON GATWICK	LGW
LONDON CITY	LCY
LUXOR	LXR
MADRID	MAD
MALAGA	AGP
MALTA	MLA
MANCHESTER	MAN
MARRAKECH	RAK
MARSA ALAM	RMF
MARSEILLE	MRS
MILAN	MXP
MONASTIR	MIR
MOSCOU	MOW
MUNICH	MUC
NAPLES	NAP
NICE	NCE
PALMA	PMI
PAPHOS	PFO
PARIS	CDG
PORTO	OPR
PRAGUE	PRG
RHODES	RHO
RIMINI	RMI
ROME	FCO
SAARBRUCKEN	SCN
SHARM el SHEIKH	SSH
SPLIT	SPU
STOCKHOLM	ARN
TENERIFE	TFS
TOZEUR-NEFTA	TOE
TUNIS	TUN
TORINO	TRN
VARNA	VAR
VIENNA	VIE
WARSAWA	WAW
ZURICH	ZRH

Forte de ses nouvelles infrastructures, l'année 2008 s'achève pour lux-Airport sur une croissance de 3,27 % du nombre de passagers par rapport à 2007 au cours de laquelle on comptait 1.640.252 passagers et a ainsi accueilli 1.695.772 passagers.

Novembre et décembre 2008 auront cependant connu une diminution de la fréquentation au Findel respectivement de 5,5 % et 10,7 % par rapport à la même période en 2007. Ces résultats sont la conséquence d'une arrière saison en demi-teinte marquée par une situation économique difficile.

Cette dégradation de l'environnement économique s'est reflétée avec plus de vigueur encore sur le nombre de tonnes de fret traitées à l'Aéroport de Luxembourg qui demeure cependant la cinquième plate-forme européenne en la matière. Ce sont ainsi 787.971 tonnes de fret qui auront été traitées en 2008 au Findel soit une diminution sensible de 8 % par rapport à 2007, les mois de novembre et de décembre ayant été les plus touchés affichant respectivement une diminution de près de 22 % et de 29 % du volume traité par rapport à la même période en 2007.

Le nombre de mouvements tous types de vols confondus a quant à lui progressé de 1,32 %, l'augmentation du nombre de mouvements de l'aviation générale et de l'aviation sportive compensant la diminution du nombre de mouvements cargo et de l'aviation commerciale.

15 compagnies aériennes ont desservi 70 destinations pendant la saison été et 56 pendant la saison hiver pour un trafic hebdomadaire moyen de 800 vols environ. Parmi les nouvelles destinations 2008 figurent Cracovie, Florence, Hambourg, Marsa Alam, Prague, Tozeur et Varsovie.

11 COMPAGNIES AÉRIENNES DESSERVENT DIRECTEMENT L'AÉROPORT DE LUXEMBOURG :

British Airways
Hamburg International
KLM City Hopper
Luxair
Sas Scandinavian Airlines
Skyways
Swiss International Airlines
Tap Air Portugal
Tunisair
Transaero Airlines
Fly VLM Airlines

4 AUTRES COMPAGNIES SONT PRÉSENTES EN CODE SHARE :

Air France
Austrian Airlines
Lufthansa
LOT Polish Airlines

NOMBRE DE PASSAGERS PAR AN

2000	1.669.484
2001	1.625.323
2002	1.522.458
2003	1.461.140
2004	1.521.806
2005	1.567.468
2006	1.613.475
2007	1.640.252
2008	1.695.772

Perspectives

L'année 2008 fut une année transitoire sans précédent avec l'achèvement des chantiers en relation avec la nouvelle aérogare. Pour l'année à venir, malgré une conjoncture économique s'annonçant difficile et un premier trimestre 2009 qui a affiché un recul de passager de 14.6 % par rapport au premier trimestre 2008, lux-Airport demeure confiante et vise à maintenir le cap de 1,6 millions de passagers pour 2009.

lux-Airport soutiendra les compagnies aériennes présentes à l'aéroport dans leurs efforts de consolidation et mise sur de nouvelles destinations et opérations marketing visant à développer l'attractivité du Findel par les services offerts aux passagers.

lux-Airport continuera en 2009 son chemin vers son but avoué de devenir l'aéroport de référence de la Grande-Région en termes de qualité des infrastructures et des services dans le respect des environnements humains et naturels.



